



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Amiante au TGI de Créteil : à quand la fin de la politique de l'autruche ?

Le 8 novembre 2016, notre syndicat par le biais de notre fédération, adressait au garde des sceaux un courrier de 8 pages sur les discordances autour de l'amiante au TGI de Créteil.

Quinze mois plus tard, ce courrier n'a toujours reçu aucune réponse.

Pourtant, lors d'une réunion organisée le 27 avril 2017 à la cour d'appel de Paris, un représentant du ministère nous a indiqué verbalement que « *des éléments de réponse étaient en cours* ».

Depuis, c'est le silence radio. Et ce alors même que les travaux sont en cours de préparation au TGI de Créteil.

Face à ce manque de considération pour les agents qui travaillent à Créteil et pour ceux y ayant travaillé, il est apparu nécessaire de rendre public ce courrier. En effet, il est inadmissible que le ministère joue avec la santé des agents et ne prenne pas ses responsabilités.

Paris le 17 janvier 2018

Henri-Ferréol BILLY
secrétaire national
élu au CHSCT ministériel
mandaté par l'UFSE-CGT sur le dossier amiante
henri-ferreol.billy@cgt-justice.org

PJ: courrier du 8 novembre 2016 au garde des sceaux